

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 27 JUIN 2024

---

**Etaient présents :** Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

**Absents excusés représentés :**

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40)	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40)	Pouvoir à Eric Lucas

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2024-51 – PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

**Vu** le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** que pour répondre aux besoins des services, des suppressions et créations d'emplois sont nécessaires,

**Considérant** le tableau des effectifs tel que modifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2023,

**Vu** l'avis du Comité social territorial consulté le 14 juin 2024,

**Vu** l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » en date du 20 juin 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **Autorise**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article L332-13, L332-14, L332-8 1° et L332-8 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

➤ **Adopte** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les modifications du tableau des emplois suivantes :

**Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : attachés

Grade : attaché hors classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Grade : attaché à temps complet	- ancien effectif : 24 - nouvel effectif : 27
Grade : attaché à temps non complet 21/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur	- ancien effectif : 19 - nouvel effectif : 17
-------------------	--

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	- ancien effectif : 11 - nouvel effectif : 13
---	--

## **Pour la filière technique :**

### Cadre d'emplois : techniciens

Grade : technicien principal 2<sup>ème</sup> classe - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2

### Cadre d'emplois : agents de maitrise

Grade : agent de maitrise principal - ancien effectif : 13  
- nouvel effectif : 14

## **Pour la filière sociale :**

### Cadre d'emplois : Masseurs kiné. psychomot. orthophonistes

Grade : masseur kiné. psychomot. orthophoniste hors cl. - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

Grade : masseur kiné. psychomot. orthophoniste cl. sup. - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

### Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateur de jeunes enfants - ancien effectif : 5  
- nouvel effectif : 6

### Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent social - ancien effectif : 4  
- nouvel effectif : 6

## **Pour la filière animation :**

### Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation temps complet - ancien effectif : 24  
- nouvel effectif : 25

Grade : adjoint d'animation temps non complet 31,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 3  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 29,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2

Grade : adjoint d'animation temps non complet 28,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 27,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 26,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 6  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 25/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 24,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 8  
- nouvel effectif : 6

Grade : adjoint d'animation temps non complet 22,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 11

Grade : adjoint d'animation temps non complet 21,5/35<sup>ème</sup> - ancien effectif : 4  
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation temps non complet 18,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 2
Grade : adjoint d'animation temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 11,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 11,25/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 9,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 17 - nouvel effectif : 19
Grade : adjoint d'animation temps non complet 8,5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 8/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 7/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 6/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 12 - nouvel effectif : 19
Grade : adjoint d'animation temps non complet 5/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 4/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint d'animation temps non complet 2/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

**Pour la filière police :**

Cadre d'emplois : chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Grade : chef de service de police principal 2 <sup>ème</sup> classe	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : chef de service de police	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

➤ **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 10 5 JUL 2024  
et de la publication le 10 5 JUL 2024

Rémi DARMON  
Maire d'Orsay

